AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3910
FR0000121964-FS1085

28 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 septembre 2020, la société de droit de l'état du Delaware Goldman Sachs International[1] (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 22 septembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir individuellement 14 894 235 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions KLEPIERRE hors marché.

À cette occasion, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 22 septembre 2020, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, 23 252 777 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 7,75% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Goldman Sachs International	14 894 235	4,97
Goldman Sachs & Co. LLC	7 879 285	2,63
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	282 191	0,09
Goldman Sachs Asset Management International	197 066	0,07
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**23 252 777**	**7,75**

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 11 372 141 actions KLEPIERRE au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions KLEPIERRE (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 7 686 665 actions KLEPIERRE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 7 344 293 actions KLEPIERRE résultant de la détention de 113 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 21 janvier 2021 et le 18 septembre 2030 ;

[1] Contrôlée par la société The Goldman Sachs Group, Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 299 939 198 actions ordinaires représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 340 782 actions KLEPIERRE résultant de la détention de 10 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 24 septembre 2020 et le 22 mai 2023 ;

- 1 590 actions KLEPIERRE résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 5 octobre 2020 au prix unitaire de 13,17 € par action.
